



## Compte-rendu CSAA 20/06/2023

Concernant le nouveau schéma des CIO, le recteur a annoncé que l'objectif est de récupérer les moyens mis à disposition de la région, et de remettre les 6 postes de DCIO mis à disposition dans les CIO. Il souhaite également renforcer la compétence orientation en lien avec la région.

**Mme Aujumier**, DRAIO a fait un récapitulatif de la démarche. Elle a effectué une tournée de tous les départements, à la rencontre des PsyEn pour présenter le projet. Ce fut des temps d'échanges avec des remontées. Puis, un groupe de travail avec les représentants des OS (UNSA et FSU) a été réuni le 12 Juin 2023.

Au regard des évaluations (vous allez recevoir le bilan de l'évaluation à la demande de la FSU), deux points importants sont remontés :

- confusion liée à l'expérimentation (qui fait quoi) et le calendrier de mise en œuvre dans les départements et des organisations différentes dans les départements.

Les objectifs de la rentrée 2023 sont de proposer à une harmonisation académique avec une même mise en œuvre dans tous les départements et une présentation de cette mise en œuvre car lors de la mise en place du schéma expérimental des CIO il y a 3 ans, cela s'est fait avec peu de communication.

- Les DCIO départementaux disent avoir eu des difficultés à faire leur travail sur tout le département mais ont apprécié de travailler sur tout un département.

Concernant la confusion des rôles (qui fait quoi), la DRAIO dit avoir essayé de travailler pour une co-construction avec la Région en direction des partenaires et des établissements.

Les IEN-IO adjoints ont été fortement appréciés par les DSDEN où cela s'est mis en place. Le Rectorat a donc souhaité renforcer le pilotage en DSDEN et le pilotage des CIO, toute en gardant une co-construction avec Région, dans le respect des compétences de chacun.

A la rentrée 2023, pour chaque département, seront recrutés un DCIO Adj-Ien-Io et 2 Dcio. L'idée est de retravailler sur les fiches de postes qui seront harmonisées au niveau académique

et publiées en même temps pour tout le monde. Le poste d'adjoint à la DRAIO sera également publié en même temps.

### **Carte d'implantation des DCIO pour 2023**

37-Tours-Amboise et JLT-Chinon-Loches

36- Châteauroux-Issoudun et Le Blanc

18- Bourges-St Amand et Vierzon

28- Dreux-Nogent et Chartres-Châteaudun

41- Blois-Vendôme et Romorantin

45- Orléans-Pithiviers et Gien-Montargis

Concernant les missions de DCIO et d'IEN-IO Adjoint, un travail a été mené pour établir des fiches de postes en 2 parties : 1 partie nationale et une partie plus en lien avec les territoires. Parallèlement va se construire, avec la Région, une feuille de route pour septembre. Seront créés des Comités départementaux co-animés par les DASEN et les représentants de la Région autour du parcours avenir et de la découverte des métiers. Cette co construction aura pour objectif d'éviter l'effet catalogue d'actions proposées aux chefs d'établissement.

### **Interventions de la FSU :**

- La FSU n'a rien contre un échelon départemental qui peut apporter de la clarté mais pas au détriment des postes sur le terrain.
- Pourquoi, le besoin d'IEN-IO adjoints est-il spécifique à notre Académie ? Si cela est nécessaire, pourquoi ne pas créer des postes d'IEN IIO ?
- S'il n'y a pas de candidat sur ces postes, la FSU demande que ne soient pas recrutés des personnes qui ne soient pas issues du corps des PsyEn.
- Les personnes recrutées pour l'année 2023-2024 seront pérennisées, donc ce n'est pas une année de transition.
- Si le Rectorat ne fait pas le choix de remettre 1 DCIO par CIO ce n'est pas un problème de ressources humaines car nous avons 19 postes de DCIO. Dans l'académie, 12 personnels occupent des missions de DCIO départementaux ou IEN-IO Adjoint + 6 postes récupérés de la Région et un poste de DCIO au SAIO =19.

**Recteur :** « Avec nos partenaires de la Région nous travaillons pour trouver un point d'équilibre ». « Tout est une affaire de compromis et d'équilibre ». « Il est important que la Région puisse identifier des personnels EN avec lesquels travailler ».

Le recteur a finalement reconnu que nous étions encore dans une phase d'expérimentation. La phase de transition 2023/2024 d'un an permettra selon le recteur de demander des moyens supplémentaires si besoin pour les CIO.

**Le recteur a dit qu'« il ne faut pas qu'on soit pris de court si l'expérimentation ne mène à rien » et que « l'expérimentation N°1, était un peu un hold-up pour les services ». « La 2<sup>ème</sup> expérimentation, à l'interne se fait avec plus de dialogue ».**

**La DPE** a annoncé avoir pris l'attache de la DGRH pour le profilage des postes pour le mouvement spécifique des DCIO d'octobre.

**Vote pour cette nouvelle organisation des CIO :**

Votes contre : FSU et FO

Abstention : UNSA

**Rentrée 2023 Implantation des moyens provisoires : 4 Equivalent Temps plein (ETP) :**

CIO de Nogent : 0,5 ETP

CIO de Vendôme : 1 ETP

CIO d'Orléans : 0,5 ETP

CIO de Bourges : 0,5 ETP

CIO de Tours/Joué les Tours : 1,5 ETP

Il y avait un volume de 2,8 ETP de rompus de temps partiel et la FSU a demandé lors du GT du 15 juin préparatoire au CSA l'implantation de 4,5 ETP (2 à Tours/Joué au lieu des 1,5). La FSU a pointé également la situation des CIO qui ont des charges élèves par psyEN très importantes (Orléans, Montargis...) mais aussi des CIO dans les départements du 28 et du 45 qui ont connu l'ouverture de nouveaux établissements scolaires.

**CIO de Loches : réimplantation de 0,5 ETP d'administratif (le CIO n'avait plus d'administratif depuis plusieurs années)**